

Collectif de Protection du Massif d'Uchaux
jf.chatelard42@gmail.com

À l'attention de Monsieur Robert Dewulf, commissaire enquêteur

Hôtel de Ville – Service Urbanisme
545 rue des Clastres
84430 Mondragon

Uchaux, le 18 mai 2026

Objet : Observation complémentaire relative au caractère obsolète et matériellement inexact de la pièce photographique PC08 – Vue 01

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En complément de nos précédentes observations versées au registre de l'enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque au sol avec activité d'éco-pâturage ovin au nord du Massif d'Uchaux, notre collectif souhaite appeler votre attention sur une anomalie sérieuse affectant la fiabilité documentaire de la pièce photographique **PC08 – Vue 01** produite par le pétitionnaire.

Après examen attentif de cette pièce ainsi que de son plan de localisation, nous constatons que cette photographie apparaît manifestement ancienne et ne correspond plus à l'état réel actuel du site.

Cette vue semble dater de plusieurs années, possiblement de plus de cinq à dix ans, et ne reflète plus la réalité observable aujourd'hui sur le terrain.

À ce jour, le secteur concerné présente une configuration sensiblement différente :

- présence d'une maison d'habitation existante ;
- présence d'un jardin clos et arboré ;
- disparition ancienne des véhicules visibles sur la photographie ;
- évolution notable de l'occupation effective de la parcelle.

En conséquence, cette photographie ne constitue plus une représentation sincère, actuelle et fidèle de l'environnement réel concerné par le projet.

Par ailleurs, la qualification de cette vue comme relevant d'un « **environnement lointain** » apparaît matériellement contestable.

En effet, la localisation même de la prise de vue telle qu'indiquée au plan **PC08** montre que cette parcelle est directement contiguë à celle concernée par le projet, relevant objectivement de son environnement immédiat.

Cette qualification erronée est susceptible d'induire le public en erreur quant à la proximité réelle des enjeux paysagers et résidentiels concernés par l'opération projetée.

Une telle présentation est de nature à altérer l'appréciation sincère des incidences paysagères et de voisinage du projet dans le cadre de la présente enquête publique.

Dans ces conditions, nous demandons :

- la vérification de la date réelle de prise de vue ;
- la production de photographies actualisées, datées et objectivement représentatives de l'état réel actuel du site ;
- la rectification de la qualification erronée d'« environnement lointain » ;
- la prise en compte expresse de cette observation dans vos conclusions motivées.

Notre collectif estime qu'une information exacte, sincère et actualisée constitue une exigence essentielle de la participation effective du public à l'enquête publique.

Nous demandons que la présente observation complémentaire soit intégralement versée au registre de l'enquête publique.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

Jean Chatelard

Porte-parole du Collectif de Protection et de défense du Massif d'Uchaux